Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260115-2026011507BP26-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du neuf janvier avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	R	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	R
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
P MOUBECHE	*R BORDET*	Ensemble de la séance
MP PATIN	MC BOUCHER	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Edouard OGER a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260115-2026011507BP26-DE

Délibération n° 2026.01.15.07
Vote du Budget Primitif 2026

Madame la Maire interroge son conseil municipal sur l'opportunité (ou pas) de voter le Budget Primitif 2026, avant l'échéance électorale (élections municipales).

- **Le Conseil Municipal,**
- Vu l'exposé de Madame la Maire,
- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- **de voter le Budget Primitif 2026 avant la fin du mandat, soit le 5 mars 2026.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,



Marie-Claire BOUCHER